

Fonds de soutien audiovisuel - aide à la production

REGION ILE-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

- Le fonds de soutien audiovisuel aide à la production est une aide financière aux productions françaises et étrangères, pour la réalisation d'une oeuvre audiovisuelle, afin de préserver la diversité de la création et d'encourager le maintien des tournages et de la fabrication en Ile-de-France.
- Ce dispositif, vise les projets unitaires et séries de fictions et d'animation pour la télévision et pour le web sous conditions de financement et de format, mais aussi les documentaires de création de plus de 60mn.
- Peuvent bénéficier du dispositif, les sociétés de production enregistrées au registre du commerce.
- La 4e session 2020 a débuté le 25 mars 2020 selon les dates suivantes :
 - la clôture du dépôt dématérialisé des dossiers sera mardi 23 juin 2020 à 17h,
 - le comité de lecture TV aura lieu jeudi 24 septembre 2020.
 - le vote Commission permanente aura lieu en novembre 2020.

Montant de l'aide

- L'aide prend la forme d'une aide financière remboursable (en cas de résultat bénéficiaire de l'oeuvre), calculée en pourcentage du budget de l'oeuvre et des dépenses en Ile-de-France.
- L'aide est versée en deux fois, après le tournage et au rendu des comptes.

Informations pratiques

- Le candidat, en plus de la candidature en ligne, doit envoyer un exemplaire imprimé (recto verso) contenant uniquement le formulaire, daté et signé de la main du producteur, le devis et le plan de financement à l'adresse suivante :

Service Cinéma, Audiovisuel et Jeux vidéo
Direction de la Culture
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen

Organisme

REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Liens

- [Dépôt du dossier](#)

Fichiers attachés

- [Dossier de candidature au fonds de soutien audiovisuel et aide à la production](#) (30/03/2020 - 1.78 Mo)